

Marseille · Lyon · Toulouse

AGENCE D'INFORMATION CINÉMATOGRAPHIQUE

N° 15 - Samedi 10 Avril 1943

Organe au Service du Cinéma Français

Treizième Année - Le Numéro : 2 frs

Ministère de l'Information

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CINÉMATOGRAPHIE NATIONALE

RÈGLEMENTATION DE LA PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE 1943-1944

I. — Exposé des Motifs

Les circonstances exceptionnelles auxquelles nous sommes soumis ont amené à réduire dans de très notables proportions le contingent des films à produire pendant la campagne 1943-1944.

D'autre part, il est apparu nécessaire de procéder, dans le domaine de la production et de la distribution, à une concentration des intérêts français autour d'un nombre réduit de groupes producteurs-distributeurs d'où nait le maximum de garanties, tant au point de vue financier que du point de vue technique et artistique.

C'est ainsi qu'en dehors de la Continental-Films et de deux Consortiums d'intérêts italiens, onze groupes français ont été désignés qui répondent à cette définition.

Certains de ces groupes sont constitués d'un producteur-distributeur pivot auxquels seront adjoints un ou plusieurs producteurs non distributeurs après accord d'une Commission de trois membres dont il sera parlé plus loin.

D'autres sont le produit d'une concentration temporaire d'un producteur et d'un producteur-distributeur.

D'autres enfin, sont le produit d'une concentration temporaire de deux producteurs-distributeurs. Le producteur techniquement responsable de l'ensemble de la production du groupe est celui qui est nommément désigné en tête de chaque groupe dans la liste ci-après.

II. — Liste des Groupes français autorisés à produire pendant la campagne 1943-1944

GROUPE 1
Bordier (Pathé) 5 films dont 3 en co-production, l'un de ceux-ci devant être réservé à Bervia-Films, dirigé par un prisonnier libéré.

GROUPE 2
Pagnol (S.N.E.G.), 3 films dont 2 en co-production, l'un de ceux-ci devant être réservé à Film Azur, dirigé par un prisonnier libéré.

GROUPE 3
Richebé (Films Roger Richebé), 2 films dont 1 en co-production.

GROUPE 4
O'Connell (Régina), 2 films dont 1 en co-production.

GROUPE 5
Harispuru (C. C. F. C.), 2 films dont 1 en co-production.

GROUPE 6
Guérais (Industrie Cinématographique, Nova-Films), 2 films.

GROUPE 7
Tual (Synops, Minerva-Films), 2 films.

GROUPE 8
Sacha Guitry (Moulins d'Or-Eclair Journal), 2 films.

GROUPE 9
Desfontaines (Essor-Sirius), 2 films.

GROUPE 10
Ploquin (Films Raoul Ploquin, Consortium du Film), 2 films.

GROUPE 11
Frogerais (Vog, Films Fernand Rivers), 2 films.

De plus, quatre films seront réalisés à la demande du Gouvernement, dont deux sont d'ores et déjà attribués :

— *Le Canella Blanc*, à M. Radot (U. T. C.).

— *Le Carrefour des Enfants Perdus*, à M. Joannon (M. A. I. C.).

Sont reportés du contingent 1942-1943 sur le contingent 1943-1944 pour n'avoir pu être réalisés en temps normal, en raison d'impossibilités majeures :

— Un film à M. d'Aguiar (Gray-Films).

— Un film à M. Richebé (Films Roger Richebé).

— Un film à M. Harispuru (C. C. F. C.).

— Un film à M. Pagnol (S. N. E. G.).

III. — Création d'une Commission spéciale

Une Commission de trois membres est nommée qui comprend en plus du directeur général de la Cinématographie Nationale, M. Paul Morand, président de la Commission de Censure et M. Marcel Achard, membre du Comité directeur du Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique.

Cette Commission est chargée :

1° De donner son accord sur tous les sujets devant être réalisés pendant la campagne prochaine ;

2° D'arbitrer les différends qui pourraient surgir entre co-producteurs.

IV. — Taux de distribution Financement

Le taux de distribution auquel les producteurs - distributeurs pourront traiter avec leurs producteurs associés non distributeurs, ne pourra être supérieur à 25 % (vingt-cinq pour cent).

La part de capital qu'un producteur-distributeur pourra investir dans un film produit en co-production ne pourra être supérieure, sauf dérogation accordée par la Commission, à 33 % (trente-trois pour cent) du devis : les recettes et bénéfices devant être répartis au prorata des capitaux investis.

Toute infraction à cette règle serait suivie d'un retrait immédiat des autorisations de produire, pour le présent et pour l'avenir.

V. — Statut des prisonniers libérés et des femmes de prisonniers

Pour les Maisons constituant les onze groupes précités, tant en ce qui concerne le personnel permanent des Maisons de distribution et de production que le personnel temporaire employé à l'occasion de chaque film, une proportion de 5 % (cinq) devra être réservée aux prisonniers libérés ou à des femmes de prisonniers.

Un responsable sera désigné à cet égard dans chaque Maison, en accord avec le Commissariat général aux prisonniers de guerre.

VI. — Mesures de compensation

En ce qui concerne les Maisons de distribution non comprises dans la liste précédente, elles auront le choix entre deux solutions :

1° Rester dans le statu-quo, c'est-à-dire continuer à distribuer des films qu'elles détiennent actuellement en portefeuille.

2° Confier, tout en conservant leur autonomie juridique et commerciale, la distribution physique de leurs films à l'un des groupes-pivots qui sera rémunéré par une Commission de 15 % (quinze). Dans ce cas, ces Maisons émergeront au prorata de leur importance à une caisse de compensation alimentée par les groupes-pivots sur les recettes-distribution des nouveaux films, suivant un règlement actuellement à l'étude et qui sera publié dans un délai d'un mois.

Paris, le 31 mars 1943.

Pour le Ministre de l'Information et par délégation.

Le Directeur général de la Cinématographie Nationale

Commissaire du Gouvernement auprès du C. O. I. C.

PARIS

Maurice Gleize, le metteur en scène de « L'Appel du Bleiz », est actuellement en Normandie où il vient d'entreprendre la réalisation de « Graine au Vent », d'après le roman de Lucie Delarue-Mardrus. Les principaux interprètes de ce film sont Marcelle Géniat, Lise Delamare, Jacques Duménil, Josette France et la petite Carletina dans le rôle d'Alexandra.

Après avoir déjà réalisé plusieurs scènes de son film, « La Cavalcade des Heures », tant dans les studios de Marseille que dans ceux de Nice, avec Pierrette Caillot, Fernand, Meg Lemonnier, Félix Oudart, Jean Chevrier et Gisèle Pascal, Yvan Noé vient d'arriver à Paris pour poursuivre la mise en scène de ce film. Les prochaines scènes à réaliser auront pour interprètes, avec Pierrette Caillot, Pauline Carton, Mady Berry, Charpin et Jacques Baumer.

M. Raymond Bordier est en train de monter une société ayant pour but l'exploitation commerciale du « Pictograph », invention technique d'Abel Gance qui a pour but d'obtenir des prises de vues d'une netteté aussi parfaite aux arrière-plans qu'au premier plan.

M. Léon Poirier, qui réside depuis plusieurs années au Périgord, à Siorac, a situé l'action de son prochain film dans cette région qu'il aime et qu'il connaît admirablement. « Jeannou », c'est le titre de cette production, sera entièrement réalisé à Siorac et dans les environs, notamment à l'intérieur et dans les dépendances d'un ancien et fort beau château proche de la demeure de Léon Poirier.

La « Cimop » prépare activement la réalisation de son film, « Le Mort ne reçoit plus », dont Roger Vitrac et Jean Tarride terminent l'adaptation et les dialogues. Gérard Landry et Aimos sont déjà engagés pour ce film.

Claude Génia, qui vient de tenir un rôle important dans « Monsieur Lauré », sera la partenaire de Rossini dans « Le d'Amour ».

Henry Decoin va réaliser pour Pathé un scénario original de Fernand Crommelynck dont Pierre Fresnay et Yvonne Printemps seront les interprètes principaux.

La réalisation de « L'Homme qui vendit son âme au Diable » touche à sa fin. Le sujet de ce film est tiré du roman de Pierre Weber, Charles Mercé en assurera l'adaptation et en a écrit le dialogue. Ce sujet fut déjà porté à l'écran, il y a une vingtaine d'années, par Pierre Caron. Il marquait ses débuts de metteur en scène et fut salué à l'époque comme une œuvre des plus originales. La nouvelle version de « L'Homme qui vendit son âme au Diable » est interprétée par Michèle Alfa, André Luguet, Mona Goya, Larquey et Le Vigan et est réalisée par Jean-Paul Paulin.

Midi-Cinéma-Location a présenté devant de nombreux exploitants de Toulouse et de la Région deux nouvelles productions : « Patricia », avec Louise Carletti et Alerne, et « L'Enfant du Sourire », avec Conchita Montenegro. Ces films ont connu le meilleur accueil auprès de tous les exploitants et des membres de la presse locale.

Nos Informations...

« L'Honorable Catherine », l'amusante réalisation, mi-policrière, mi-sentimentale, que distribue dans la région toutoussaine, « Les Sélections Cinématographiques du Sud-Ouest », vient de battre le record des recettes du « Gaumont-Palace » en totalisant en une seule semaine 420.000 francs.

Les « Variétés » viennent de retourner, pour les semaines à venir, les films suivants : du 14 au 19 avril : « Suis-le un criminel ? » ; du 21 avril au 3 mai, « Piepus » ; du 5 au 17 mai, « Le Mariage de Chiffon » ; du 19 au 31 mai, « Feu Sacré » et du 2 au 7 juin, « Son Fil ».

Le « Gaumont-Palace » vient d'être réquisitionné pour une durée de trois mois à dater du 7 avril.

Voici les dernières recettes de la semaine : « L'Affaire Styx » (Variétés), 224.808 fr. ; « Le Voile Bleu » (Plaza), 286.000 fr. ; « L'Enfer du Jeu » (Trianon, 2^{ème} semaine), 159.749 fr. ; « Femmes pour Golden Hill » (Cinéma), 157.358 francs.

NICE

Très gros succès du « Mariage de Chiffon » au « Mondial » qui, après avoir rapporté 391.670 francs en quinze jours, tient une troisième semaine.

« Feu Sacré » a tenu deux semaines aux « Paris-Forum ». Bons résultats de « A la Belle Frégate » et de « La Machine à refaire la vie », aux « Rialto-Casino ». « L'Escorial » et « L'Excelsior » passent à « Port d'Attache ».

Maurice Cloche, qui termine « La Ronde sur les toits », tournera prochainement « Monsieur Vincent », c'est-à-dire Saint Vincent de Paul. Ce film historique de la charité serait interprété par Fernand Ledoux.

Aux studios de Nice, on a tourné des scènes de « La Cavalcade des Heures », « L'Eternel Retour » et « La Vie de Bohème ». Gisèle Pascal a dû interrompre son travail, étant gravement malade.

On a tourné avec deux acteurs du Studio des Femmes, un petit film intitulé « Faux Départ », d'après un scénario d'Armand Caulliez, à la gare de Colomars.

DE PARTOUT

Jacques Feyder se prépare à tourner un deuxième grand film suisse. Le premier tour de manivelle sera donné d'ici peu dans un petit village des environs du lac Léman. Ce nouveau film, intitulé « La Fanfare », sera réalisé d'après un scénario original de William Aguet.

Il est dorénavant interdit en Allemagne de commander des autographes d'artistes de cinéma par voie épistolaire. La poste étant surchargée, des commissions de ce genre sont dorénavant exclues.

Un Congrès du Film vient de se tenir à Zurich, avec le concours de l'Association des Etrangers Suisses. De nombreux problèmes ont été discutés et des personnalités scientifiques et artistiques ont prononcé des conférences.

Le plus grand cinéma des pays nordiques va bientôt être inauguré à Helsinki. On y transforme en effet le Hall des Foires qui contient 3.500 places.

UNE VEDETTE DE LA RADIO AU CINÉMA

Les auditeurs de la radio se comptent par millions, ces millions connaissent parfaitement de nom et de voix l'excellent comédien Georges Colin qui a dirigé pendant plusieurs années une troupe dramatique dont les émissions étaient fort prisées. Mais connaît-on Georges Colin de visage ? Assurément, puisqu'il a fait pas mal de théâtre et même de cinéma, pourtant nombreux sont ceux qui ne le connaissent que pour l'avoir entendu. Eh bien, dans « Le Chant de l'Exilé », le nouveau film d'André Hugon, vous pourrez voir Georges Colin aux côtés de l'ino Rossi et de Ginette Leclerc. On dit que depuis « La Fin du Monde » d'Abel Gance, on n'avait plus redonné sa chance à Georges Colin, André Hugon y a pensé, lui, et cela pour le plus grand bien des spectateurs qui auront le plaisir de goûter la création de cet excellent comédien.

SERVICE DE NUIT

Sait-on que les strictes économies de courant électrique imposées par les circonstances menacent de bouleverser l'existence de la gent cinématographique ?... On vient, en effet, de décider que certains films devront être entièrement réalisés pendant la nuit afin d'utiliser l'excédent d'énergie dont on dispose aux heures de fermeture des établissements industriels.

Cette mesure a été immédiatement appliquée et c'est ainsi que le Studio des Buttes-Chaumont inaugure le travail nocturne intégral pour les prises de vues de « L'Homme de Londres », un film tiré du roman fameux de Simenon.

Henri Decoin qui assure la mise en scène, ses collaborateurs technique et ses principaux interprètes : Suzy Prim, Ledoux, Jules Berry sont en train de devenir ou de redevenir, mais pour la bonne cause, des noctambules impénitents.

TRES IMPORTANT

La décision du Ministère de la Production Industrielle portant sur une réduction de 50 % de la consommation du courant électrique est suspendue provisoirement en ce qui concerne les cinémas de la zone sud (régions de Marseille, Lyon et Toulouse).

De ce fait, les Exploitants sont autorisés, jusqu'à nouvel avis, à maintenir le nombre de séances hebdomadaires fixé avant le 1^{er} avril 1943.

Madeleine Renaud
Pierre Brasseur
Madeleine Rolinson
Paul Bernard



dans

LUMIERE D'ÉTÉ

Jamais un film n'a évoqué avec tant de puissance la violence des passions humaines.

Un grand film français



L'Homme

qui vendit

son Ame au Diable

(en cours de réalisation)

Pierre BLANCHAR - Marie DEA
Jacques DUMESNIL
Marguerite MORENO - Gilbert GIL
Suzy CARRIER et la petite CARLETTINA

SECRETS

un film de Pierre BLANCHAR

Vous rirez bientôt...
aux aventures de...

Edwige Feuillère
Raymond Rouleau
André Luguet

dans

L'Honorable Catherine

HÉLIOS-FILM
MARSEILLE

LYON-CINÉMA
LYON

MIDI Cinéma location MARSEILLE

NOËL-NOËL dans

ADÉMAÏ

Bandit d'Honneur

avec
Georges Grey - Guillaume de Saxe
Alexandre Rignault - René Genin
Gaby Andreu

a son repaize à...

MIDI-CINÉMA-LOCATION

Lucien BAROUX
Blanchette BRUNOY
Jules BERRY

dans

LE GRAND COMBAT

Distribué par S. E. L. B. FILMS

LYON TOULOUSE BORDEAUX
32, Rue Grenette 21, Rue Maury 7, Rue Segaller

TOBIS

Michel Simon, Albert Préjean
Jean Tissier, Juliette Faber
Suzy Prim, Blanchette Brunoy

dans

AU BONHEUR DES DAMES

MARSEILLE · LYON · TOULOUSE

Vous rirez bientôt...
aux aventures de...

Edwige Feuillère
Raymond Rouleau
André Luguet

dans

L'Honorable Catherine

HÉLIOS-FILM MARSEILLE

LYON-CINÉMA LYON

Marseille Lyon Toulouse

AGENCE D'INFORMATION CINEGRAPHIQUE

N° 15 - Samedi 10 Avril 1943

Organe au Service du Cinéma Français

Treizième Année - Le Numéro : 2 frs

C. O. I. C.

NOMINATION D'UNE COMMISSION D'ETUDES DU FILM DOCUMENTAIRE

En accord avec la Direction Générale de la Cinématographie Nationale, le Comité de Direction du C.O.I.C., désireux de faire participer plus directement les producteurs et les réalisateurs de films documentaires aux mesures qui doivent être prises dans l'intérêt du Cinéma français, a décidé de nommer une Commission d'Etudes du Documentaire chargée d'examiner les problèmes du Documentaire dans le cadre de la Profession.

Cette Commission se compose de MM. Jean de Cavallone, Louis Cuny, Marcel de Hubsch, Etienne Lallier et Lucien Rigand. Elle s'est réunie pour la première fois dans les locaux du C.O.I.C. le 10 février 1943, et a aussitôt commencé l'étude des nombreux problèmes qui lui avaient été soumis par le Comité de Direction.

APPLICATION DES MESURES DE SECURITE

Le C.O.I.C. informe ses ressortissants qu'il vient de s'assurer la collaboration du commandant Maruelle, ancien chef du Service Technique des Sapeurs-Pompiers de Paris, actuellement en congé.

Le commandant Maruelle veut bien mettre à la disposition des membres de la corporation ses compétences techniques en matière de protection contre l'incendie et leur donner, en liaison avec le Service d'Architecture et le Contrôle technique, tous les renseignements utiles concernant notamment l'application du décret du 7 février 1941.

Le commandant Maruelle recevra au siège du C.O.I.C. les 1^{er} et 3^{es} mardis de chaque mois, de 15 à 18 heures.

La correspondance doit être adressée sous son nom au C.O.I.C., 92, avenue des Champs-Élysées, à Paris, accompagnée d'un timbre pour la réponse.

OBLIGATION DE L'ECLAIRAGE DE SECURITE DANS LES CINEMAS

La Préfecture de Police a signalé au C. O. I. C. qu'il avait été remarqué que de nombreuses salles étaient dépourvues d'éclairage de sécurité.

Le Préfet de Police, estimant qu'il y a là un grave danger pour les spectateurs qui, en cas d'évacuation forcée d'une salle dans les ténébreuses, seraient exposés à de sérieux accidents, est décidé à sanctionner sévèrement les manquements constatés. En particulier, l'absence totale d'éclairage de secours dans une salle amène ipso facto la fermeture de celle-ci.

PRIORITE D'ACCES AUX SALLES DE SPECTACLE DES MUTILES DE GUERRE

Il est rappelé à MM. les exploitants de salles que les Mutiles de Guerre porteurs de la carte d'invalidité sur laquelle figure la mention « station debout pénible » bénéficient légalement de la priorité d'accès aux guichets des salles de spectacle.

Les caissières des établissements peuvent demander à l'Office National des Mutiles et Combattants un tableau com-

portant un spécimen de chacune des cartes d'invalidité en vigueur dont il existe trois modèles :

- 1^{er} Carte à double barre bleue (Mutiles accompagnés) ;
- 2^e Carte barrée rouge (Mutiles de 50 à 100 %) ;
- 3^e Carte barrée bleue (Mutiles de moins de 50 %).

LOCATION DES PLACES

A la suite d'une question posée à la Direction Générale de l'Enregistrement pour savoir si la location des places doit être considérée globalement avec le prix pour l'apposition du timbre quittance, sur les places supérieures à 10 fr., nous recevons de la Direction Générale de l'Enregistrement la réponse suivante :

« Monsieur,

« Vous m'avez demandé si le droit de timbre de quittance est exigible à l'occasion du paiement par un spectateur d'une somme de Fr. 10,50, représentant, à concurrence de 10 fr., le prix de son entrée dans une salle de cinéma, et, pour le surplus, les frais occasionnés par la location d'une place déterminée.

« A ce sujet, vous précisez que la perception de la somme de 10 fr. 50 est constatée, en général, par la remise simultanée d'un billet de place et d'un ticket de location. Il arrive, toutefois, que l'exploitant du cinématographe se borne à remettre au spectateur un billet d'entrée — lequel ne constate que le versement de la somme de 10 fr. — sans délivrer de reçu spécial pour la prime de location. Même dans cette dernière hypothèse, le paiement vous paraît procéder de deux conventions distinctes, afférentes, la première au droit d'entrée dans la salle, et la seconde, à la garantie d'une place assise.

« L'honneur de vous faire connaître que, s'il est réellement établi que le paiement se rattache à deux dettes ayant leur individualité propre, la perception du droit de timbre-quittance doit être réglée d'après l'importance de chacune de ces dettes considérées isolément.

« Sous cette réserve, aucun droit n'est donc exigible dans le cas d'espèce que vous envisagez du moment où ni le prix du billet d'entrée, ni la taxe de location n'excède 10 fr. séparément.

« La délivrance, même simultanée, de deux titres distincts — billets de place et tickets de location — laisse présumer suffisamment la réalité des deux conventions en vertu desquelles le paiement est effectué et, quand il sera ainsi procédé, aucune difficulté n'est à attendre de la part des services locaux de mon administration.

« Mais on doit reconnaître que la situation apparaît moins nette lorsqu'il n'est remis au spectateur qu'un billet de place.

« Les entreprises de spectacles qui s'abstiennent de délivrer un reçu spécial pour la prime de location risquent donc, à défaut de justifications suffisantes de l'existence d'une double créance, de s'exposer à des réclamations.

« En vue de prévenir toute difficulté, il serait expédient, à mon avis, de recommander aux ressortissants du Comité du Cinéma, l'adoption exclusive du premier procédé.

« Veuillez agréer, Monsieur, etc.,

Pour le Directeur général et par délégation :
L'Administrateur.

OEUVRES SOCIALES DU CINEMA (Région de Marseille)

1^{re} LISTE DE SOUSCRIPTION

M. James, Modern et Eden, à Isle-sur-Tet (2^e vers.) ... 200 >

M. Carlys Chopart, Régina, à Toulon ... 57 >

Bompard, à Marseille ... 200 >

M. Andoque, Apollo, à Vias Excelsior et Politeama, à Nice, Willemens et Michaud, 670; Willemens Joseph, 50; Willemens Louis, 50; Baldassar Jean, 10; Thomas Félix, 10; Vianet René, 10; Morelli Georges, 10; Gorlero Mme, 10; Leou Marcelin, 10; Baldassar Hélène, 10; Ragnard Honorine, 10; Guerra Jeanne, 10; Ravel Henriette, 10; Vigazzola Jeanne, 10; Galliano Louise, 10; Montellato Rosette, 10; Velli Marguerite, 10; Jault Georges, 10; Saglietto Auguste, 10; Bredou Camille, 10; Bomosso André, 5; Saglietto Ida, 5; Albrecht Claire, 5; Della Valle Joseph, 10; Soler Jacques, 10; Pistone Gaston, 5; Morin Marcelle, 5; Astier Marie, 5; Reynard Margot, 5; Compagnat Angèle, 5 ... 1.000 >

MM. Crouzet et Pelletier, Palace, Rex et Régent, à Digne ... 300 >

M. Pascal, Modern, à Saint-Andiol ... 100 >

M. Gignier, Palace, à Cazuolis-Béziers ... 100 >

M. Isnard, à La Fare ... 100 >

M. Sahuquet, à Quissac ... 50 >

Rialto, à Aix-en-Provence : Direction, 500; Mmes Bousquet, 10; Villon, 10; Javelaud, 10; MM. Etrore, 10; Palaud, 10; Antonassi, 10; Boert, 10 ... 570 >

Capitole, à Nice : Direction, 500; personnel, 100 ... 600 >

Total des listes précédentes. 94.233 30

Total à ce jour ... 97.837 30

« Erratum : 2^e liste, supprimer Azur-Cinéma et Provençal, au Canet : 293 >, déjà porté dans 1^{re} liste ... 293 >

COOPERATIVE

Les arrivages escomptés n'ayant pas eu lieu, seuls quelques adhérents ont pu être servis lors de la première distribution de denrées qui devait avoir lieu le 6 avril.

Pour éviter à l'avenir de déranger inutilement les inscrits, le service des Œuvres Sociales s'est mis d'accord avec la Coopérative du « Petit Marseillais » afin d'être en mesure de prévenir chaque semaine, les lundi et mercredi, MM. les Chefs d'entreprises, des quantités de légumes pouvant être distribués le lendemain.

En conséquence, nous prions MM. les Chefs d'entreprises de bien vouloir téléphoner au service des Œuvres Sociales, les lundi et mercredi, entre 16 et 18 h. Il leur appartiendra alors d'informer leur personnel, afin que celui-ci ne se rende à la Coopérative qu'à bon escient. D'autre part, pour des raisons d'or-

L'ADMINISTRATION FOURNIT DES VEDETTES AU CINEMA

Une frimousse éveillée, un dynamisme entraînant, une grâce primesautière, un nom facile à retenir : Cynette Quéro.

Cette jeune fille, âgée de 19 ans, parut et plus dans le film de Jean Boyer, « A vos ordres, Madame ». Nous la retrouvons dans « L'Ange de la Nuit », avec un rôle qui lui va comme un gant.

Cynette Quéro nous vient de l'Administration comme son camarade Bussières, la révélation de « Nous les Gosses ». Elle aussi était employée à la Préfecture de la Seine. Elle aussi voulait faire du Cinéma. Elle aussi obtint sa mise en congé illimité pour tenter sa chance. Et la chance lui sourit.

FANTAISIE PAS MORTE

On a souvent reproché à notre cinéma d'après guerre de manquer de cette fantaisie typiquement française qui fit naguère la renommée mondiale du théâtre du Boulevard.

Mais c'est une critique que n'encourra certainement pas le dernier film de Pierre Billon, *L'Inévitable M. Dubois*. A la rare fantaisie de son scénario, riche en situations originales et truffé de gags, s'ajoute l'irrésistible fantaisie de ses interprètes. Aux côtés de Morny Dalmes et de Tramel, on y verra débiter un nouveau « couple d'écran » sensationnel. Il est formé, non sans imprévu, par Annie Ducaux et André Luguet qui rivalisent de brio et de drôlerie, se haussent d'embellie au rang des meilleures « paires » de fantaisistes.

LE CAMION BLANC

Un nouveau couple parfait, c'est bien celui que forment Blanchette Brunoy et François Périer dans « Le Camion blanc », le grand film de Léo Joannon qui passe actuellement à Paris, au « Balzac ».

Jeunesse, charme, émotion, vigueur, Blanchette Brunoy et François Périer sont parfaits, et d'aucuns les plaindraient de vivre tant d'aventures avant de pouvoir s'unir. En effet, tandis que François, au volant de son Camion Blanc, courra les routes, Blanchette sera enlevée !

Autour de ce couple, Jules Berry, Marguerite Moreno, Charpin, Jean Parédès, Roger Karl, Mila Parély, rivaliseront d'astuces et d'intrigues pour l'élection du Roi des Gitans dont le film révélera les « dessous » bien curieux.

organisation intérieure, la Coopérative du « Petit Marseillais » nous demande qu'aucune personne ne se présente avec plus de trois cartes.

UNE BELLE CREATION DE PIERRE BRASSEUR

Pour la réalisation de « Lumière d'Été », Pierre Billon a confié à Pierre Brasseur l'un des principaux rôles du film, celui de Roland Maillard, un peintre sans talent qui s'adonne à la boisson et que les scrupules n'étouffent pas.

Bien plus encore que dans ses autres films, Pierre Billon a profondément marqué dans « Lumière d'Été » le caractère de tous ses personnages ; aussi bien Madeleine Renaud et Madeleine Robinson, que Paul Bernard, Georges Marchal et Pierre Brasseur, tous les interprètes de ce film, réalisé d'après un scénario de Jacques Prévert et Pierre Larocque, expriment puissamment toute la violence des sentiments humains.

Nous connaissons le grand talent de Pierre Brasseur. Avec « Lumière d'Été », il vient enfin de trouver le meilleur rôle de sa déjà longue carrière ; un rôle qui, d'emblée, le classe parmi les toutes premières vedettes du cinéma français.

LES MESAVENTURES D'UN EVADE

Jean Chevrier n'oubliera pas de sitôt les émotions qui furent son lot dans *La Cavalcade des Heures* ; condamné à mort, emprisonné, évadé, il dut, dans la même journée, escalader et sauter quatre murs, dont un de plus de dix mètres, et subir un accident d'automobile mortel...

A ceux qui croient que le cinéma n'est que truquage, le charmant artiste aurait pu montrer ses maies crevassées et sanglantes, alors qu'après trois répétitions, il venait de terminer une périlleuse descente. Cependant la jeunesse ne perd jamais ses droits à la gaieté et, comme il atteignait le sol, devant les assistants un peu anxieux, Jean Chevrier esquissa un salut, sourit et demanda : « L'ai-je bien descendu ? »

ON LOGE CHEZ L'HABITANT

Pendant trois mois, les interprètes de « Carmen », pour les extérieurs de ce film, ont logé chez l'habitant.

Ce furent de longues heures de bonne humeur qui compensèrent les dures journées de travail qu'exigeait le film. Tous les interprètes en reviennent enthousiasmés, et Bernard Blier de conclure : « Quand le film sortira, nous serons tous aussi contents que Christian-Jaque, et pour lui comme pour nous... On n'a certainement jamais rien réussi de mieux depuis longtemps, vous yerez ça ! »

UNE DIRECTION LYONNAISE DE L'A. I. C.

Nous sommes heureux de porter à la connaissance de MM. les Dirigeants de l'industrie cinématographique, de MM. les Distributeurs et de MM. les Exploitants de la Région de Lyon que l'Agence d'Information Cinématographique vient de créer à Lyon une direction régionale de ses services.

Cette direction sera assurée par notre jeune et actif confrère M. Luc Cauchon. Notre directeur à Lyon se tient dès à présent à la disposition de tous les membres de la corporation du film ; il sera heureux d'accueillir les informations, communiqués et annonces de présentations qui lui seront transmis.

Au sujet des présentations, nous rappelons que l'A.I.C. — en regard de la « Décision n° 14 » — a un caractère officiel pour l'annonce des présentations à Lyon.

M. Luc CAUCHON, 38, rue Bouteiller, à GRIGNY (Rhône).

NOUVELLES OFFICIELLES

VENTES ET CESSIONS

Bouches-du-Rhône
FILMS CHAMPION, 1, boulevard Longchamp, à MARSEILLE.
Vendeur : Albert Leboyeux. Acquéreur : Jean Cornet. Oppositions : chez M. Léon Pelletier, 43, rue Sénac, à Marseille (23-3-43).

PRESENTATIONS

(en applications de la décision n° 14 du C. O. I. C.)

TOULOUSE

Mardi 13 avril
Au « Cinéac » (Présentations)
A 10 h. :
Huit Hommes dans un Château
A 15 h. :
Madame et el Mort (Sirius)

AGENCE

D'INFORMATION CINEGRAPHIQUE

de la Presse Française et Etrangère (Hebdomadaire)

Directeur : Marc PASCAL

Direction générale :
2, boulevard Baux (Pointe-Rouge)
MARSEILLE
Tél. : Dragon 98-80
C. O. Postaux
Marc Pascal, 818-70 - Marseille

Direction de Lyon :
M. Luc Cauchon
38, rue Bouteiller, GRIGNY (Rhône)

Direction de Toulouse :
M. Roger Bruglière
10, Allée des Soupirs, TOULOUSE

Abonnement : UN AN, 60 fr.
REPRODUCTION AUTORISEE

Le Gérant : Marc PASCAL
Imprimerie : 170, La Cambière

LE LIT

A

COLONNES

(Production "Synopsis")

"Belair-Journal"

le film qui remporte partout le succès le plus éclatant..

FEU SACRÉ

avec

VIVIANE ROMANCE

LYON 22, Rue de Londé Franklin 08-43

MARSEILLE 103, Rue Thomas National 23-65

TOULOUSE 10r. Claire Paulhac Tél. 221-98

TOULOUSE

Renée Saint-Cyr
Jean Murat
Jean Galland
Roger Duchesne

LA FEMME PERDUE

le film le plus humain

Prochainement en exclusivité à Marseille...

LA FEMME PERDUE

Le Film qui triomphe partout...

Des artistes aimés...

GABY MORLAY
ANDRÉ LUGUET
LOUISE CARLETTI

dans un film gai

Mademoiselle Béatrice

Une production S. N. E. G.

Sté Marseillaise des Films Gaumont
(Anciennement les Films Marcel Pagnol S.A.)

Les Films de Provence présentent...

Mireille Balin
Sessue Hayakawa
Jacques Dumesnil

dans

MALARIA

avec

Jean Debucourt, Michel Vitold,
Alexandre Rignault

Une artiste délicieuse

Marika RÖKK

dans

LE DIEMON DE LA DANSIE

Un film délicieux